

MSA POITOU 86-21-04

## Gestion des alertes professionnelles

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) POITOU met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Gestion des alertes professionnelles** » dont la finalité est la gestion, le traitement et le suivi statistique des incivilités / agressions commises à l'encontre des salariés.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Vie professionnelle
- Données de santé si nécessaire

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole POITOU dans la limite de 10 ans.

L'accès aux données est réservé au(x) :

- Agents de Direction
- Membres du Service RH
- Responsable du service concerné
- Salarié concerné
- Membres de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)
- CCMSA (statistiques)
- OPJ
- Assureur de l'entreprise
- Avocat en cas de dépôt de plainte

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole POITOU ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07